

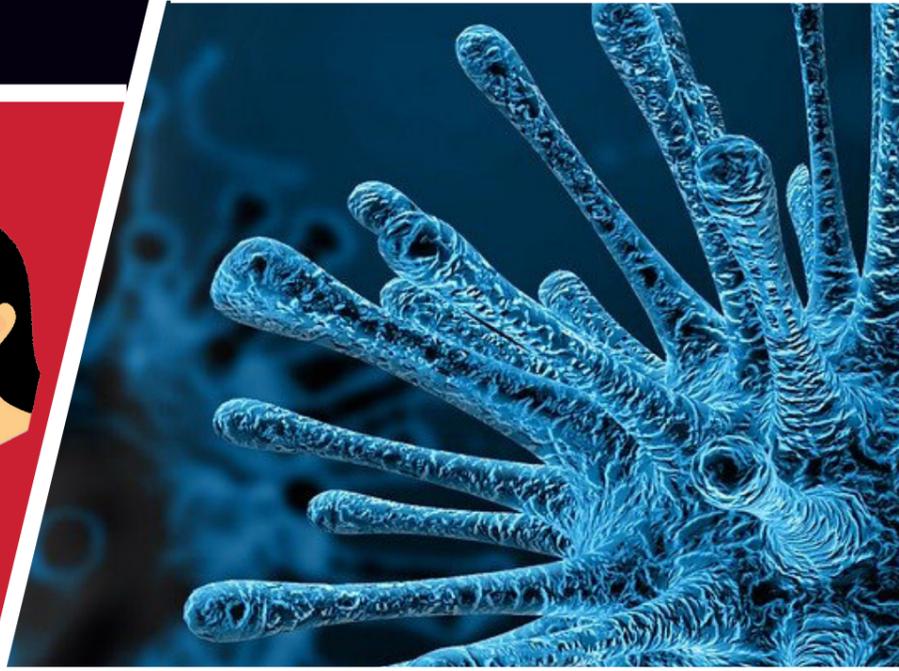


CORONAVIRUS

«COVID-19»

Les symptômes :

- toux
- fièvre
- rhume
- difficultés respiratoires



CONDUITE À TENIR

Si un salarié a des symptômes :

- Isoler la personne dans un local vide
- Friction des mains avec du gel hydro-alcoolique
- Équiper la personne d'un masque
- Appeler le 15
- Recenser les personnes ayant été en contact

Si un salarié n'a pas de symptôme mais revient d'une zone à risque ou a été en contact avec une personne infectée :

- Appeler le 15 pour vous signaler
- Pour demander un arrêt de travail administratif :
ars-ara-covid-employeur@ars.sante.fr

Ne pas aller chez le médecin ou aux urgences, éviter tout contact avec son entourage



En qualité d'employeur :

- Prendre contact avec vos salariés afin de s'assurer qu'ils ne reviennent pas d'une zone à risque ou qu'ils ne présentent pas de symptômes
- Favoriser le télé-travail
- Rappeler les gestes barrières



Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0800 130 000 (appel gratuit)